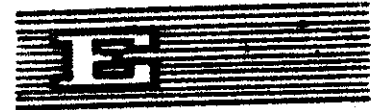




NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr. : GENERALE

E/ECA/CM.14/21/Summary

6 avril 1988

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Neuvième réunion du Comité technique
préparatoire plénier

Niamey (République du Niger)

5 - 12 avril 1988

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt troisième session de la Commission/
quatorzième réunion de la Conférence
des ministres

Niamey (République du Niger)

14 - 18 avril 1988

Point 6 de l'ordre du jour provisoire**

**RAPPORT DE LA SEPTIEME REUNION DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL
D'EXPERTS DES PAYS AFRICAINS LES MOINS AVANCES**

RECOMMANDATIONS ET RESOLUTION

* E/ECA/TPCW.9/1/Rev.1.

** E/ECA/CM.14/1.

100-100000-100000



100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

100-100000-100000

1. La septième réunion du Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés s'est tenue à Niamey (Niger) du 1er au 4 avril 1988. Le rapport complet de cette réunion figure dans le document E/ECA/CM.14/21, en date du 5 avril 1988.
2. La réunion a, entre autres examiné, les questions de fond suivantes :
 - a) Conditions économiques et sociales dans les pays africains les moins avancés 1986-1987;
 - b) Progrès réalisés dans l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays africains les moins avancés;
 - c) Mise en valeur et utilisation des ressources humaines dans les pays africains les moins avancés;
 - d) Activités de la CEA pour 1986-1987 et programme de travail pour la période 1988-1989 en faveur des pays africains les moins avancés.
3. S'agissant du point a) susmentionné, le Comité intergouvernemental d'experts a, entre autres, recommandé qu'il y ait une mise à jour de l'information figurant dans l'étude des conditions économiques et sociales dans les pays africains les moins avancés, 1986-1987 (E/ECA/LDCs.8/Exp.7/2). Il a en outre recommandé que les PMA africains communiquent au secrétariat des informations à jour sur leur économie afin que l'Etude des conditions économiques et sociales dans les PMA africains puisse être aussi précise que possible.
4. Concernant le point b), les difficultés rencontrées par les PMA africains dans l'application de programmes d'ajustement structurel ont été soulevées. En particulier, le fait que de nombreux pays devaient, en raison d'options limitées pour le financement du développement accepter les conditions liées aux prêts a été souligné. En outre, dans tout programme d'ajustement structurel, les incidences sociales des mesures prises devraient être minutieusement examinées. La nécessité d'accorder la priorité au bien-être des femmes et des enfants a été particulièrement soulignée, tout comme la nécessité de réexaminer les modalités de l'aide, notamment le système et les procédures de décaissement de l'aide.
5. S'agissant du point c), la réunion a recommandé que les discussions se poursuivent sur les moyens d'arriver à un équilibre entre la formation et l'emploi, entre les divers cycles d'enseignement et entre l'enseignement de type classique et l'alphabétisation fonctionnelle. L'utilisation des déchets scolaires abandonnant leurs études primaires et secondaires a également été examinée. A cet égard, il a été suggéré que des efforts soient faits pour élaborer des programmes d'orientation (facilités d'accès au crédit, par exemple) afin d'assurer une insertion totale dans les circuits de développement.

6. A propos du point d), la réunion a recommandé que la Commission renforce ses services consultatifs aux PMA et améliore la distribution des documents.

7. La réunion a adopté les résolutions ci-jointes relatives à la préparation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA en vue de leur examen par les ministres des pays africains les moins avancés.

PROJET DE RESOLUTION

PREPARATION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LES PAYS AFRICAINS LES MOINS AVANCES

La Conférence des ministres des pays africains les moins avancés,

Rappelant la résolution 42/177 de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1987 relative à la Conférence des Nations Unies sur les pays africains les moins avancés,

Rappelant en outre la résolution 397 (XV) du 12 avril 1980 chargeant la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés de coordonner les efforts, de définir les priorités, de suivre et d'évaluer les progrès dans le cadre du nouveau Programme global d'action et du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés,

Rappelant également l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui a recommandé que la Conférence des Nations Unies de haut niveau sur les PMA soit convoquée en 1990 pour examiner et évaluer l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action,

Profondément préoccupée par la détérioration continuelle de la situation socio-économique des PMA africains,

Convaincue que la Conférence internationale envisagée permettra à la communauté internationale d'évaluer les progrès accomplis quant à l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés,

Prenant note de la série de réunions préparatoires que va organiser la CNUCED,

Soulignant la nécessité d'une préparation minutieuse de la Conférence des Nations Unies sur les PMA,

1. Décide de consacrer sa neuvième réunion à la préparation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays africains les moins avancés;

2. Lance un appel à tous les pays les moins avancés d'Afrique pour que non seulement ils évaluent les progrès accomplis dans l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action mais aussi pour qu'ils participent activement aux réunions préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur les PMA;

3. Prie les organisations africaines et internationales en particulier la CEA, la CNUCED et l'OUA de fournir aux PMA d'Afrique toute l'assistance technique nécessaire pour l'évaluation des progrès accomplis quant à l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action et pour la formulation de la nouvelle Stratégie à présenter à cette Conférence;

4. Exhorte vivement les pays donateurs et les institutions financières internationales d'accorder un rang de priorité élevé aux réunions préparatoires et d'y participer à un haut niveau.

1980-1981

1980-1981

1980-1981

1980-1981

1980-1981

1980-1981

1980-1981

1980-1981

1980-1981

1980-1981

1980-1981

1980-1981

1980-1981

1980-1981